

## Villeparisis La commune veut proposer une mutuelle aux habitants

**En France, quatre millions et demi de personnes sont privées de couverture complémentaire des frais de santé.**

13/10/2015 par Audrey Gruaz



Hervé Houriez, délégué régional de Actiom, a présenté le fonctionnement de l'association.

L'association Actiom (actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat) a créé le dispositif Ma commune, ma santé. En partenariat avec les CCAS des communes, l'association propose une autre façon d'avoir accès aux 5 prestations obligatoires dont les soins dentaires et optiques.

Villeparisis va-t-elle prochainement rejoindre la liste des 473 communes permettant à leurs administrés de bénéficier d'une complémentaire santé ? C'était l'objet d'une réunion en mairie devant une toute petite assistance, une douzaine de personnes seulement était présente.

Il n'y a pas d'engagement financier de la commune, le relais étant pris par le CCAS qui sera en mesure de renseigner les personnes intéressées.

Action, qui représente les adhérents, pèse suffisamment auprès des mutuelles pour négocier des contrats à des conditions et des prix intéressants. Trois niveaux de prestations ont été définis et quatre mutuelles retenues. A chacun de choisir en fonction de ses besoins. L'adhésion se fait sans questionnaire de santé, limite d'âge ou délai de carence.

Les souscriptions peuvent se faire de deux manières. Soit accompagnée par téléphone auprès des conseillers de l'association ou de manière classique en s'adressant au CCAS de Villeparisis. Plus d'informations : Ma commune, ma santé, service conseils et souscription : 05 64 10 00 48 ; CCAS Villeparisis : 01 64 67 52 46, 52 43, 52 34.